

FCP de droit français

**LAZARD SMALL CAPS
France**

RAPPORT ANNUEL

au 29 septembre 2023

**Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Lazard Frères Banque
Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés**

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	9
3. Rapport de gestion	10
4. Informations réglementaires	14
5. Certification du Commissaire aux Comptes	19
6. Comptes de l'exercice	24
7. Annexe(s)	44
Information SFDR	45

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Small Caps France



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Small Caps France - Part A
Code ISIN :	FR0010262436
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	21/08/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 18/01/2006 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : CAC Small. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

La stratégie mise en œuvre repose sur :

- l'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique ;
- la validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique ;
- la sélection de titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
- la construction d'un portefeuille diversifié à risque relatif maîtrisé.

Le portefeuille est exposé au marché des actions françaises à hauteur de 90% minimum de l'actif net. Le portefeuille s'efforcera d'être investi majoritairement en actions de petites et moyennes capitalisations, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte. Il pourra également être investi en valeurs non cotées après leur radiation, à hauteur de 5% de l'actif maximum de l'actif net.

Le FCP peut détenir des OPC de droit français à hauteur de 10% maximum de son actif net s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC et/ou des titres de créances négociables français et étrangers.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Dans la limite d'une fois l'actif net, le FCP peut utiliser des futures sur actions et indices actions et des options sur actions et indices actions négociées sur les marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré, pour couvrir et/ou exposer (sans surexposition) et/ou arbitrer le portefeuille au risque action.

Le FCP pourra détenir les éventuels warrants, bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille. Le FCP n'a pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

Autres informations : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Affectation des sommes distribuables :

- **Affectation du résultat net :** Capitalisation
- **Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition actions françaises et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée :

5 ans

- Risque lié aux dérivés
- Risque de liquidité

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<i>Minimum</i>	<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	2 520 €	3 780 €
	Rendement annuel moyen	-74,8%	-17,7%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 200 €	3 780 €
	Rendement annuel moyen	-28,0%	-17,7%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	11 180 €	16 680 €
	Rendement annuel moyen	11,8%	10,8%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	15 160 €	31 940 €
	Rendement annuel moyen	51,6%	26,2%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/01/2018 - 14/01/2019

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/05/2015 - 14/05/2016

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/05/2020 - 14/05/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé : - qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%) - que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire - que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	662 €	2 082 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,7%	3,1% chaque année

(* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13,9% avant déduction des coûts et de 10,8% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	En cas de rachat entraînant une diminution de 10% de l'actif net, la commission de rachat de 1% n'est pas négociable et reste acquise au FCP	96 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,64% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	157 €
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée. Des frais de sortie pourront être appliqués conformément aux conditions décrites dans la section « Que va me coûter cet investissement ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=SFA

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Small Caps France

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Small Caps France - Part R
Code ISIN :	FR0010679902
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	21/08/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 18/01/2006 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : CAC Small. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

La stratégie mise en œuvre repose sur :

- l'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique ;
- la validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique ;
- la sélection de titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
- la construction d'un portefeuille diversifié à risque relatif maîtrisé.

Le portefeuille est exposé au marché des actions françaises à hauteur de 90% minimum de l'actif net. Le portefeuille s'efforcera d'être investi majoritairement en actions de petites et moyennes capitalisations, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte. Il pourra également être investi en valeurs non cotées après leur radiation, à hauteur de 5% de l'actif maximum de l'actif net.

Le FCP peut détenir des OPC de droit français à hauteur de 10% maximum de son actif net s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC et/ou des titres de créances négociables français et étrangers.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Dans la limite d'une fois l'actif net, le FCP peut utiliser des futures sur actions et indices actions et des options sur actions et indices actions négociées sur les marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré, pour couvrir et/ou exposer (sans surexposition) et/ou arbitrer le portefeuille au risque action.

Le FCP pourra détenir les éventuels warrants, bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille. Le FCP n'a pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

Autres informations : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Affectation des sommes distribuables :

- **Affectation du résultat net :** Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report
- **Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition actions françaises et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée :
5 ans

- Risque lié aux dérivés
- Risque de liquidité

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<i>Minimum</i>	<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	2 520 €	3 780 €
	Rendement annuel moyen	-74,8%	-17,7%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 150 €	3 780 €
	Rendement annuel moyen	-28,5%	-17,7%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	11 110 €	16 190 €
	Rendement annuel moyen	11,1%	10,1%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	15 070 €	31 010 €
	Rendement annuel moyen	50,7%	25,4%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/01/2018 - 14/01/2019

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/05/2015 - 14/05/2016

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/05/2020 - 14/05/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé : - qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%) - que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire - que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	720 €	2 564 €
Incidence des coûts annuels (*)	7,3%	3,7% chaque année

(* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13,8% avant déduction des coûts et de 10,1% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	En cas de rachat entraînant une diminution de 10% de l'actif net, la commission de rachat de 1% n'est pas négociable et reste acquise au FCP	96 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,24% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	215 €
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée. Des frais de sortie pourront être appliqués conformément aux conditions décrites dans la section « Que va me coûter cet investissement ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=SFR

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le DICI du FCP **LAZARD SMALL CAPS FRANCE** (code ISIN : FR0010262436) est passé au DIC PRIIPS (Document d'Information Clé et Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) au 1^{er} janvier 2023, conformément au règlement européen visant à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers destinés aux investisseurs de détail.

Le Président de la société de gestion, Lazard Frères Gestion S.A.S, a décidé pour le FCP **LAZARD SMALL CAPS FRANCE** (code ISIN : FR0010262436), la modification de l'indicateur de référence, comme suit :

- **Indice CAC SMALL** en lieu et place de l'indice *EMIX Smaller France*.
- **Date d'effet : 03/04/2023.**

Le Président de la société de gestion, Lazard Frères Gestion S.A.S, a décidé pour le FCP **LAZARD SMALL CAPS FRANCE** (code ISIN : FR0010262436) la mise en place du mécanisme de plafonnement des rachats à titre provisoire (« Gates »).

- **Date d'effet : 21/08/2023.**

3. RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCE

Part « A »

La valeur liquidative de 2 479,37€ le 30 septembre 2022 est passée à 2 817,68€ le 29 septembre 2023 ce qui correspond à une évolution de 13,64 %.

Part « R »

La valeur liquidative de 390,11€ le 30 septembre 2022 est passée à 440,69€ le 29 septembre 2023 ce qui correspond à une évolution de 12,97 %.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

Nous attirons l'attention des actionnaires sur le changement de l'indice de référence qui est intervenu depuis le 3 avril 2023. En effet, suite à la décision du fournisseur de l'indice EMIX Smaller France de ne plus calculer cet indice à partir du 28 avril 2023, nous utilisons depuis le 3 avril 2023 l'indice Cac Small. Ce nouvel indice nous semble représenter le meilleur choix en termes de continuité et de comparabilité par rapport à la stratégie de gestion du FCP, qui reste inchangée.

La performance de l'indice composite (Cac Small depuis le 03/04/23, auparavant EMIX Smaller France) sur la période est de : 7,95%.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Malgré les efforts des banques centrales pour faire plier l'activité et l'inflation, la croissance a montré une résistance inattendue dans les pays occidentaux. La croissance américaine a été robuste, soutenue par la consommation des ménages. La croissance dans la zone euro a été modeste, dans un contexte de pouvoir d'achat dégradé et de transmission rapide du durcissement monétaire de la BCE. Les répercussions économiques de la crise énergétique ont toutefois été moins importantes que ce que l'on pouvait craindre. La faillite de trois banques régionales américaines et le rachat en catastrophe de Credit Suisse, en mars 2023, auraient également pu avoir des impacts plus importants. Grâce à la baisse des prix de l'énergie et à la résorption des tensions d'approvisionnement, l'inflation a nettement reflué aux Etats-Unis et en Europe. Elle est toutefois restée largement supérieure aux objectifs des banques centrales, alimentée par le secteur des services et la situation encore tendue des marchés du travail. Dans ce contexte, la Fed et la BCE ont continué à resserrer leur politique monétaire. La Fed a porté son taux directeur à 5,25%-5,50%, un plus haut depuis 22 ans. La BCE a porté le taux de refinancement à 4,50% et le taux de dépôt à 4,00%, des niveaux qui n'avaient jamais été atteints. En Chine, après un rebond suite à la levée des restrictions sanitaires, la croissance s'est essouffée, dans un contexte de ralentissement du secteur de l'immobilier. Sur cette toile de fond, les marchés actions mondiaux ont fortement rebondi, comblant une partie des pertes enregistrées en 2022. Les taux d'intérêt américains et européens ont alterné des phases de hausse et de baisse avant de s'envoler durant l'été 2023 pour retrouver des plus hauts depuis plus de dix ans.

Economie

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB a accéléré à +2,4% sur un an au T2 2023. Les créations d'emplois ont ralenti à +266 000 en moyenne par mois. Le taux de chômage a augmenté à 3,8%. La croissance annuelle du salaire horaire a ralenti à +4,2%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +3,7% et +4,1% hors énergie et alimentation.

La Fed a augmenté son taux directeur de +2,25% à 5,25%-5,50%, avec la séquence suivante : une hausse de +0,75% en novembre 2022, +0,50% en décembre 2022 et trois hausses consécutives de +0,25% en février, en mars et en mai 2023. La Fed a fait une première pause en juin 2023, avant une nouvelle hausse de +0,25% en juillet 2023 puis une nouvelle pause en septembre 2023.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Fed a annoncé, en mars 2023, la création d'un nouveau mécanisme d'accès à la liquidité (« Bank Term Funding Program »), en réponse à la faillite de Silvergate Bank, Silicon Valley Bank et Signature Bank.

A l'issue des élections américaines de mi-mandat du 8 novembre 2022, les démocrates ont conservé leur majorité au Sénat et les républicains ont remporté la Chambre des représentants.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a ralenti à +0,5% sur un an au T2 2023, avec des évolutions contrastées entre les pays. Le PIB a baissé de -0,2% en Allemagne tandis qu'il a augmenté de +1,0% en France, +0,3% en Italie et +2,2% en Espagne. Les enquêtes PMI se sont améliorées jusqu'au printemps 2023 avant de se dégrader rapidement durant l'été 2023. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé à 6,4%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +4,3% et +4,5% hors énergie et alimentation.

La BCE a augmenté ses taux directeurs de +3,25%, avec la séquence suivante : +0,75% en octobre 2022, trois hausses consécutives +0,50% entre décembre 2022 et mars 2023 et quatre hausses consécutives de +0,25% entre mai et septembre 2023. Le taux de dépôt est passé de +0,75% à +4,00% et le taux de refinancement de +1,25% à +4,50%.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la BCE a annoncé, en décembre 2022, une réduction du montant de son portefeuille APP à partir de mars 2023. En juin 2023, la BCE a annoncé mettre un terme aux réinvestissements effectués dans le cadre de ce programme.

En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Giorgia Meloni a été élue présidente du Conseil le 22 octobre 2022.

En Chine, la croissance du PIB a accéléré à +6,3% sur un an au T2 2023. L'activité a bénéficié de la levée complète des restrictions sanitaires en décembre 2022. Le secteur de l'immobilier est resté en grande difficulté. Le taux de chômage urbain a baissé à 5,2%. Les prix à la consommation sont restés stables.

La banque centrale chinoise a réduit son taux directeur de -0,25% à 2,50% et le taux des réserves obligatoires de -0,75% à 10,50%.

A l'issue du 20ème Congrès du PCC d'octobre 2022, Xi Jinping a obtenu un troisième mandat en tant que secrétaire général du Parti et de chef des armées. Xi Jinping a formellement été réélu Président de la République pendant la session annuelle du parlement chinois de mars 2023. A cette occasion, le gouvernement a annoncé viser une croissance « autour de +5,0% » en 2023.

Marchés

L'indice MSCI World All Country des marchés actions mondiaux a augmenté de +18,7% sur un an, effaçant environ la moitié de la baisse des neufs premiers mois de 2022. Le Topix en yen a augmenté de +26,6%, l'Euro Stoxx en euro de +20,9%, le S&P 500 en dollar de +19,6% et l'indice MSCI des actions émergentes en dollar de +8,8%.

La résistance inattendue de l'économie mondiale a été un facteur de soutien important aux marchés actions entre le quatrième trimestre 2022 et le début du troisième trimestre 2023.

Les effets de la crise énergétique dans la zone euro ont été moins importants que ce que l'on pouvait craindre, la réouverture de l'économie chinoise est intervenue plus vite que prévu et l'inflation américaine a ralenti alors même que le taux de chômage est resté bas, alimentant l'idée d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine.

Les marchés actions ont également bénéficié de la forte hausse des méga-capitalisations technologiques aux Etats-Unis, en lien avec l'engouement autour de l'intelligence artificielle.

La tendance haussière des marchés actions s'est inversée à partir du mois d'août 2023, dans un contexte d'augmentation des incertitudes économiques en Chine, de mauvaises publications économiques en Europe et d'envolée des taux d'intérêt à long terme.

Les marchés obligataires ont alterné les phases de hausse et de baisse entre le quatrième trimestre 2022 et le début du troisième trimestre 2023, les investisseurs basculant d'un scénario à l'autre en matière d'évolution des politiques monétaires.

Les taux d'intérêt américains et européens se sont envolés durant l'été 2023 pour retrouver des plus hauts depuis plus de dix ans, la bonne résistance de l'économie américaine et le message plus restrictif de la Fed amenant les investisseurs à anticiper des taux directeurs durablement plus élevés.

Le taux à 10 ans du Trésor américain a augmenté de 3,83% à 4,57% et le taux à 10 ans de l'Etat allemand de 2,11% à 2,84%.

D'après les indices ICE Bank of America, les spreads de crédit des émetteurs privés européens ont baissé de 210 à 141 points de base sur le compartiment investment grade et de 625 à 445 points de base sur le compartiment high yield.

L'euro s'est apprécié de +7,9% contre le dollar et de +11,3% contre le yen. Il s'est stabilisé contre le franc suisse et s'est déprécié de -1,2% contre la livre sterling. D'après l'indice de JPMorgan, les devises émergentes se sont dépréciées de -2,9% en moyenne contre le dollar,

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières est quasi stable sur un an. Le prix du baril de Brent est passé de 86 dollars à 92 dollars avec un point haut à 100 dollars début novembre 2022 et un point bas à 72 dollars mi-mars 2023.

POLITIQUE DE GESTION

La valeur liquidative du FCP Lazard Small Caps France (part A) a enregistré une progression de 13,6% au cours de l'exercice arrêté au 29 septembre 2023. Nous attirons l'attention des actionnaires sur le changement de l'indice de référence qui est intervenu depuis le 3 avril 2023. En effet, suite à la décision du fournisseur de l'indice EMIX Smaller France de ne plus calculer cet indice à partir du 28 avril 2023, nous utilisons depuis le 3 avril 2023 l'indice CAC Small. Ce nouvel indice nous semble représenter le meilleur choix en termes de continuité et de comparabilité par rapport à la stratégie de gestion du FCP, qui reste inchangée. A titre de comparaison, l'indice composite (CAC Small depuis le 03/04/23, auparavant EMIX Smaller France) a progressé de 7,95% sur l'exercice, tandis que l'indice CAC 40 (représentatif des grandes capitalisations) a enregistré une hausse de 26,73% sur la même période. La proportion moyenne d'investissement en titres sur l'exercice est de 96,62%.

La première partie de l'exercice a été caractérisée par une progression généralisée des marchés actions en Europe, en l'absence de signes visibles de ralentissement économique, avant l'apparition d'une correction des marchés au cours de l'été dans un contexte de poursuite de la hausse des taux et de dégradation de la conjoncture (notamment sur le plan de la consommation).

Dans ce contexte d'incertitude macroéconomique, les petites et moyennes capitalisations ont enregistré une performance inférieure à celle des grandes capitalisations au cours de l'exercice, la progression de l'indice CAC Small atteignant 0,76% contre 26,73% pour l'indice CAC 40. Le FCP Lazard Small Caps France a quant à lui progressé de 13,64% (Part A) sur l'exercice. La sous-performance des petites et moyennes capitalisations nous semble être principalement expliquée par un mouvement généralisé de réduction du risque, traditionnellement défavorable aux petites valeurs. A l'inverse des grandes capitalisations, les niveaux de valorisation des petites valeurs nous semblent déjà intégrer un retournement conjoncturel et la décote des petites capitalisations par rapport à ces mêmes grandes capitalisations a ainsi atteint un niveau record depuis 20 ans.

En dépit de ces incertitudes macroéconomiques, les résultats publiés par les sociétés en portefeuille au cours de l'exercice ont confirmé un scénario de croissance modérée des résultats en 2023, les attentes ayant toutefois été progressivement revues à la baisse au cours de l'exercice.

De nombreux titres en portefeuille ont toutefois enregistré des progressions significatives au cours de l'exercice, qui ont pour la plupart été le reflet de performances économiques soutenues. La SSII Sopra Steria (+54%), l'éditeur de logiciels Axway (+39%) ou encore LDC, le leader français de la volaille, (+27,6%) ont enregistré de bonnes performances économiques sur la période. Le FCP a également bénéficié de l'OPA sur Manutan (+74% sur l'exercice).

A l'inverse, le titre MGI Digital a baissé de 31.9% reflétant une baisse des marges du groupe au premier semestre (malgré une croissance de 10% de son chiffre d'affaires). Le groupe français de promotion et de services immobiliers Nexity (-25% sur l'exercice) a pâti de la dégradation de la conjoncture, qui l'a conduit à abandonner ses objectifs 2026 et à couper son dividende. Ipsos (-3%), qui avait bénéficié d'une demande très soutenue depuis la pandémie, fait désormais face à une base de comparaison plus exigeante et a ainsi légèrement révisé ses perspectives de croissance de chiffre d'affaires pour l'année, sur fond de faiblesse persistante de la demande dans le secteur de la technologie.

Entre le 30 septembre 2022 et le 29 septembre 2023, nous avons initié deux nouvelles positions au sein du portefeuille, profitant de niveaux de valorisation attractifs : la première en Chargeurs, groupe français diversifié ; la deuxième en Virbac, laboratoire français de santé animale. Ces nouvelles lignes ont été financées notamment par la sortie de deux titres du portefeuille visés par des OPA, Manutan et Somfy.

Nous continuerons à l'avenir à appliquer la même méthodologie dans la gestion du portefeuille : la stratégie d'investissement du fonds, axée sur la sélection de sociétés très rentables, faiblement endettées (levier financier inférieur à 0.2x) et sous-évaluées par le marché nous semble particulièrement pertinente dans le contexte actuel. Nous resterons à l'écart des phénomènes de mode et éviterons d'investir dans les sociétés dont le niveau de valorisation ne permet pas d'envisager un retour sur investissement élevé dans la durée. Les entreprises du portefeuille font apparaître des niveaux de rentabilité élevés et pérennes, des bilans sains et des perspectives de croissance solides. Ces mêmes entreprises nous semblent receler un potentiel d'appréciation significatif, compte tenu de la solidité de leur croissance bénéficiaire et de leur niveau d'évaluation qui semble déjà intégrer un retournement conjoncturel.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	38 480 892,87	29 654 548,90
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	8 537 255,76	9 925 154,71
MANUTAN INTERNATIONAL		9 103 500,00
SOMFY		8 726 997,80
VIRBAC SA	8 620 037,34	
IPSOS	2 628 162,50	1 147 001,00
SOPRA STERIA	207 675,00	3 292 846,87
CHARGEURS SA	2 873 111,39	
ALTEN SA	2 841 001,31	
SPIE SA	68 614,00	2 334 642,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant.

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)
Néant	Néant

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	Néant
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	Néant

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus	Néant
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	Néant

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP/ la SICAV est investie de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : **96,49%**.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

Population au 31/12/2022 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

Effectif au 31-12-2022 LFG - LFG Belgique – LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2022 en €	Rémunération variable au titre de 2022 (cash payé en 2023 et différé attribué en 2023) en €
205	20 102 615	29 964 115

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2022 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 848 796
Autres	61	28 469 324
Total	64	34 318 120

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LAZARD SMALL CAPS FRANCE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Lazard Frères Gestion SAS

25, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP LAZARD SMALL CAPS FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD SMALL CAPS FRANCE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'Olivier GALIENNE'.

Olivier GALIENNE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	253 731 499,05	221 961 544,44
Actions et valeurs assimilées	244 659 179,76	220 579 466,19
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	244 659 179,76	220 579 466,19
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances		
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances négo­cia­bles		
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Organismes de placement collectif	9 072 319,29	1 382 078,25
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 072 319,29	1 382 078,25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	103 493,94	110 008,67
Opérations de change à terme de devises		
Autres	103 493,94	110 008,67
COMPTES FINANCIERS	450 295,81	298 586,59
Liquidités	450 295,81	298 586,59
TOTAL DE L'ACTIF	254 285 288,80	222 370 139,70

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	239 016 349,70	201 597 206,15
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	12 517 548,08	18 730 791,52
Résultat de l'exercice (a,b)	2 018 208,84	1 391 168,92
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	253 552 106,62	221 719 166,59
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	733 182,18	650 973,11
Opérations de change à terme de devises		
Autres	733 182,18	650 973,11
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	254 285 288,80	222 370 139,70

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 426 687,47	6 362 089,15
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	6 426 687,47	6 362 089,15
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		607,13
Autres charges financières		
TOTAL (2)		607,13
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	6 426 687,47	6 361 482,02
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 440 066,03	4 945 181,46
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 986 621,44	1 416 300,56
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	31 587,40	-25 131,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 018 208,84	1 391 168,92

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion du FCP. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

De même les valorisations effectuées pour partie sur des cours issus de Bloomberg à partir de moyennes contribuées peuvent ne pas refléter la réalité du marché lors de la réalisation des transactions.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence	
Tcn en Euro	Tcn en devises
Euribor, Swaps OIS et Btf- 3 – 6 – 9 – 12 mois Btan - 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans	Taux officiels principaux des pays concernés.

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

o **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

o **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

o **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du FCP) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du FCP) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du FCP).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) diminué des OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS détenus selon la formule ci-après :

$$\begin{aligned} & \text{Actif brut} \\ & \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ & \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente} \\ & \quad 365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)} \end{aligned}$$

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat du FCP et versé intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement du FCP et notamment :

de la gestion financière ;

de la gestion administrative et comptable ;

de la prestation du dépositaire ;

des autres frais de fonctionnement ;

honoraires des commissaires aux comptes ;

publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part	Taux Barème (TTC maximum)		
Frais de gestion financière	Actif net	A	1.580%		
		R	2.180%		
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les parts	0.020%		
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les parts	Néant		
Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à la part	Actions France	Jusqu'à 100 000 €	0,48%
				De 100 001 € à 200 000 €	0,31%
				De 200 001 € à 300 000 €	0,24%
				Plus de 300 000 €	0,17%
			Instruments sur marchés à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat	
Commission de sur-performance	Actif net	FR0007478763	Néant		

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 619.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LAZARD SMALL CAPS France "A"	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD SMALL CAPS France "R"	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	221 719 166,59	322 388 003,58
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	38 127 531,76	21 807 365,46
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-35 858 929,22	-68 071 113,32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12 870 435,45	22 234 651,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-80 590,79	-1 225 682,26
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-216 870,10	-235 833,13
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 004 741,49	-76 594 525,57
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	35 407 116,89	20 402 375,40
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-20 402 375,40	-96 996 900,97
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 986 621,44	1 416 300,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	253 552 106,62	221 719 166,59

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							450 295,81	0,18
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	450 295,81	0,18								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	103 493,94
TOTAL DES CRÉANCES		103 493,94
DETTES		
	Achats à règlement différé	246 524,84
	Rachats à payer	126 779,77
	Frais de gestion fixe	359 877,57
TOTAL DES DETTES		733 182,18
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-629 688,24

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LAZARD SMALL CAPS France "A		
Parts souscrites durant l'exercice	8 367,291	24 617 623,71
Parts rachetées durant l'exercice	-9 473,519	-27 440 881,57
Solde net des souscriptions/rachats	-1 106,228	-2 823 257,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	74 319,673	
Part LAZARD SMALL CAPS France "R		
Parts souscrites durant l'exercice	29 285,685	13 509 908,05
Parts rachetées durant l'exercice	-18 093,737	-8 418 047,65
Solde net des souscriptions/rachats	11 191,948	5 091 860,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	100 166,426	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LAZARD SMALL CAPS France "A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
Part LAZARD SMALL CAPS France "R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Part LAZARD SMALL CAPS France "A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 517 658,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD SMALL CAPS France "R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	922 407,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			9 072 319,29
	FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	9 072 134,33
	FR0013284536	LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T	184,96
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			9 072 319,29

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	2 018 208,84	1 391 168,92
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	2 018 208,84	1 391 168,92

	29/09/2023	30/09/2022
Part LAZARD SMALL CAPS France "A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 894 884,53	1 384 948,95
Total	1 894 884,53	1 384 948,95

	29/09/2023	30/09/2022
Part LAZARD SMALL CAPS France "R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	123 324,31	6 219,97
Total	123 324,31	6 219,97

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	12 517 548,08	18 730 791,52
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	12 517 548,08	18 730 791,52

	29/09/2023	30/09/2022
Part LAZARD SMALL CAPS France "A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	10 330 978,00	15 789 802,25
Total	10 330 978,00	15 789 802,25

	29/09/2023	30/09/2022
Part LAZARD SMALL CAPS France "R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 186 570,08	2 940 989,27
Total	2 186 570,08	2 940 989,27

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	242 191 882,55	207 229 615,47	322 388 003,58	221 719 166,59	253 552 106,62
Part LAZARD SMALL CAPS France "A en EUR					
Actif net	201 877 391,12	174 887 657,24	276 762 776,47	187 009 173,43	209 409 116,50
Nombre de titres	90 624,755	80 634,605	90 503,626	75 425,901	74 319,673
Valeur liquidative unitaire	2 227,61	2 168,89	3 058,02	2 479,37	2 817,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	98,75	135,28	26,70	209,34	139,00
Capitalisation unitaire sur résultat	13,54	-12,77	3,62	18,36	25,49
Part LAZARD SMALL CAPS France "R en EUR					
Actif net	40 314 491,43	32 341 958,23	45 625 227,11	34 709 993,16	44 142 990,12
Nombre de titres	112 968,033	93 641,826	94 256,353	88 974,478	100 166,426
Valeur liquidative unitaire	356,86	345,37	484,05	390,11	440,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	15,87	21,61	4,23	33,05	21,82
Capitalisation unitaire sur résultat	0,07	-4,06	-2,05	0,06	1,23

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ALTEN SA	EUR	74 500	9 282 700,00	3,66
ASSYTEM BRIME	EUR	270 000	10 719 000,00	4,23
AUBAY	EUR	228 500	8 854 375,00	3,49
AXWAY SOFTWARE	EUR	402 000	9 286 200,00	3,66
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	165 300	4 198 620,00	1,66
BOURRELIER GROUP RTS	EUR	108 020		
BOURRELIER GROUP RTS	EUR	108 020		
CHARGEURS SA	EUR	270 000	2 178 900,00	0,86
DELTA PLUS GROUP	EUR	123 156	9 261 331,20	3,65
EXEL INDUSTRIES	EUR	81 500	3 773 450,00	1,48
FRANCOIS FRERES	EUR	239 000	10 205 300,00	4,02
GROUPE CRIT	EUR	97 000	6 770 600,00	2,67
GROUPE GUILLIN	EUR	235 329	5 789 093,40	2,28
GROUPE SFPI SA	EUR	1 947 475	3 478 190,35	1,37
HEXAOM SA	EUR	197 500	2 695 875,00	1,06
INFOTEL	EUR	180 000	8 928 000,00	3,52
IPSOS	EUR	273 000	11 886 420,00	4,69
LDC SA	EUR	101 000	11 716 000,00	4,62
LECTRA SA	EUR	227 000	5 845 250,00	2,31
LINEDATA SERVICES	EUR	95 000	5 130 000,00	2,03
LUMBIRD SA	EUR	468 231	6 676 974,06	2,63
MANITOU BF	EUR	380 000	8 626 000,00	3,41
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	212 687	4 232 471,30	1,67
NEXITY	EUR	381 000	5 322 570,00	2,10
OENEO EX SABATE DIOSOS	EUR	478 784	6 702 976,00	2,64
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	115 500	11 665 500,00	4,60
PISCINES DESJOYAUX	EUR	311 544	3 676 219,20	1,45
PLASTIC OMNIUM	EUR	220 621	3 397 563,40	1,34
ROBERTET	EUR	4 100	3 308 700,00	1,31
SOPRA STERIA	EUR	65 000	12 733 500,00	5,03
SPIE SA	EUR	302 900	8 335 808,00	3,29
SYNERGIE	EUR	292 051	8 571 696,85	3,38
THERMADOR GROUPE	EUR	119 000	9 377 200,00	3,69
VIRBAC SA	EUR	31 000	7 936 000,00	3,13
WAVESTONE	EUR	228 885	11 352 696,00	4,48
TOTAL FRANCE			241 915 179,76	95,41
LUXEMBOURG				
CATERING INTL ET SERVICES	EUR	343 000	2 744 000,00	1,08
TOTAL LUXEMBOURG			2 744 000,00	1,08
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			244 659 179,76	96,49
TOTAL Actions et valeurs assimilées			244 659 179,76	96,49

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	EUR	4 489	9 072 134,33	3,58
LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T	EUR	1	184,96	
TOTAL FRANCE			9 072 319,29	3,58
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			9 072 319,29	3,58
TOTAL Organismes de placement collectif			9 072 319,29	3,58
Créances			103 493,94	0,04
Dettes			-733 182,18	-0,29
Comptes financiers			450 295,81	0,18
Actif net			253 552 106,62	100,00

Part LAZARD SMALL CAPS France "R	EUR	100 166,426	440,69	
Part LAZARD SMALL CAPS France "A	EUR	74 319,673	2 817,68	

7. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : LAZARD SMALL CAPS FRANCE

Identifiant d'entité juridique : 969500D9436X2ZLCV103

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des bonnes pratiques de gouvernance

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques au plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien, qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 60,54% d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

De plus, le portefeuille promeut les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues

par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité à plusieurs niveaux :

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :
L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

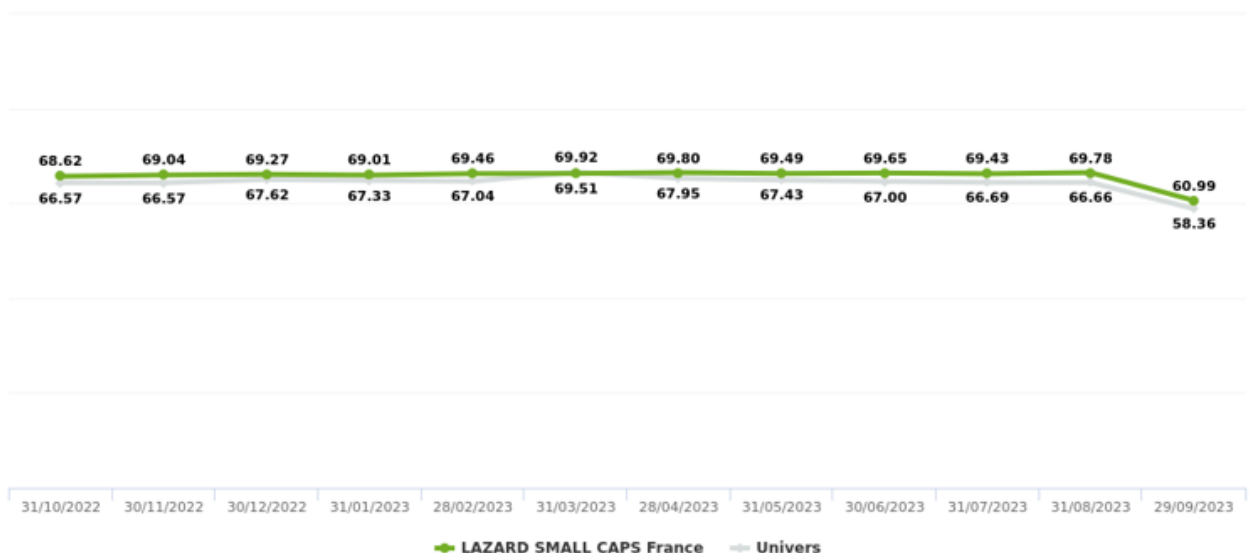
Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion Actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire. Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externes :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence en utilisant les notations Ethifinance

Evolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :

L'univers de comparaison composé de toutes les valeurs françaises

notées par Ethifinance sous leur référentiel France dont la capitalisation boursière est comprise entre 100 millions d'euros et 2 milliards d'euros.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La définition de l'investissement durable au sens du règlement SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale et sociale, qui ne portent pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et s'assure des principes de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Un objectif d'investissement durable est réalisé s'il y a validation de la contribution substantielle de l'indicateur correspondant, absence de préjudice aux autres indicateurs, et respect de principes de bonne gouvernance. La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils pour chaque indicateur cité ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M euros	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	19,49%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	32,79%
Consommation d'énergie renouvelable	Comprise dans les 20% les plus faibles de l'univers de référence	14,95%
Intensité énergétique	Comprise dans les 20% les plus faibles de l'univers de référence	27,91%
Part des déchets réutilisés, réemployés, recyclés ou valorisés	Comprise dans les 20% les plus élevés de l'univers de référence	6,22%
Part des activités bénéficiant d'une certification de qualité (ISO 14001 par ex.)	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	8,05%
% femmes dans le management exécutif	≤25%	37,18%
Nombre heures de formation pour les salariés	Comprise dans les 20% les plus élevés de l'univers de référence	-
Taux d'absentéisme pour maladie et accident du travail	Comprise dans les 20% les plus faibles de l'univers de référence	2,77%
Ecart de rémunération selon le genre du salarié	Comprise dans les 20% les plus faibles de l'univers de référence	8,99%
Engagement dans la promotion du dialogue social	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	53,84%
Niveau d'implication dans le Pacte Mondial des Nations Unies	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	38,00%

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a**

partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux.

D'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG. De plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1. SOPRA STERIA	Information et communication	4,88%	France

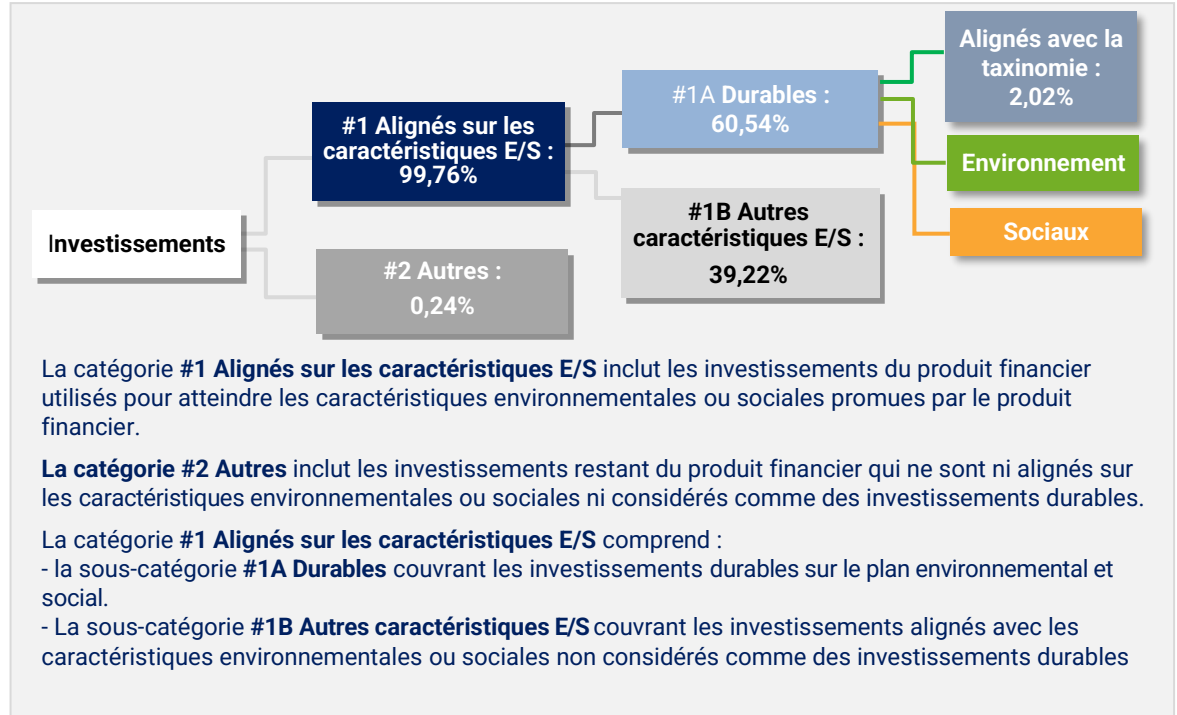
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
01/10/2022 au
30/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
2. IPSOS	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,74%	France
3. LDC SA	Secteur inconnu	4,37%	France
4. ASSYTEM BRIME	Secteur inconnu	4,36%	France
5. PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	Secteur inconnu	4,24%	France
6. WAVESTONE	Secteur inconnu	4,04%	France
7. AUBAY	Information et communication	3,92%	France
8. FRANCOIS FRERES	Secteur inconnu	3,70%	France
9. THERMADOR GROUPE	Secteur inconnu	3,66%	France
10. INFOTEL	Secteur inconnu	3,64%	France
11. ALTEN	Information et communication	3,51%	France
12. SYNERGIE	Secteur inconnu	3,48%	France
13. LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	OPC	3,44%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

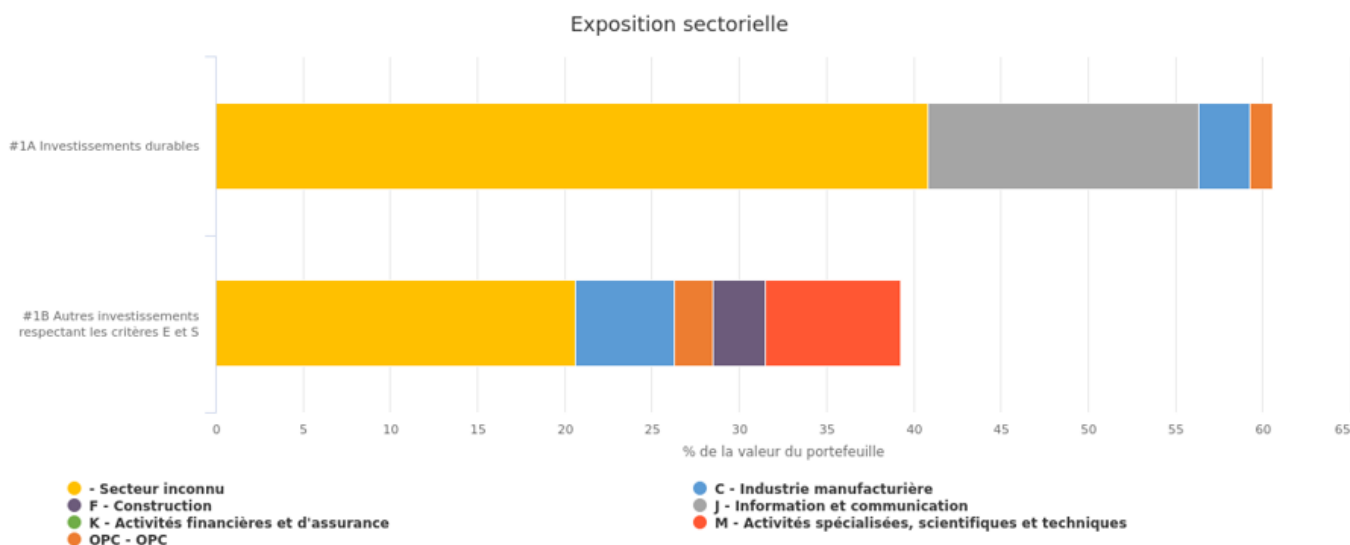


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Détail des investissements durables	
Rappel du poids des investissements durables en portefeuille	60,54%
Dont investissements durables E	48,69%
Dont investissements durables S	56,51%

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut, tout en ne portant pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et en s'assurant de critères de bonne gouvernance. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 0,26% en moyenne sur la période.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

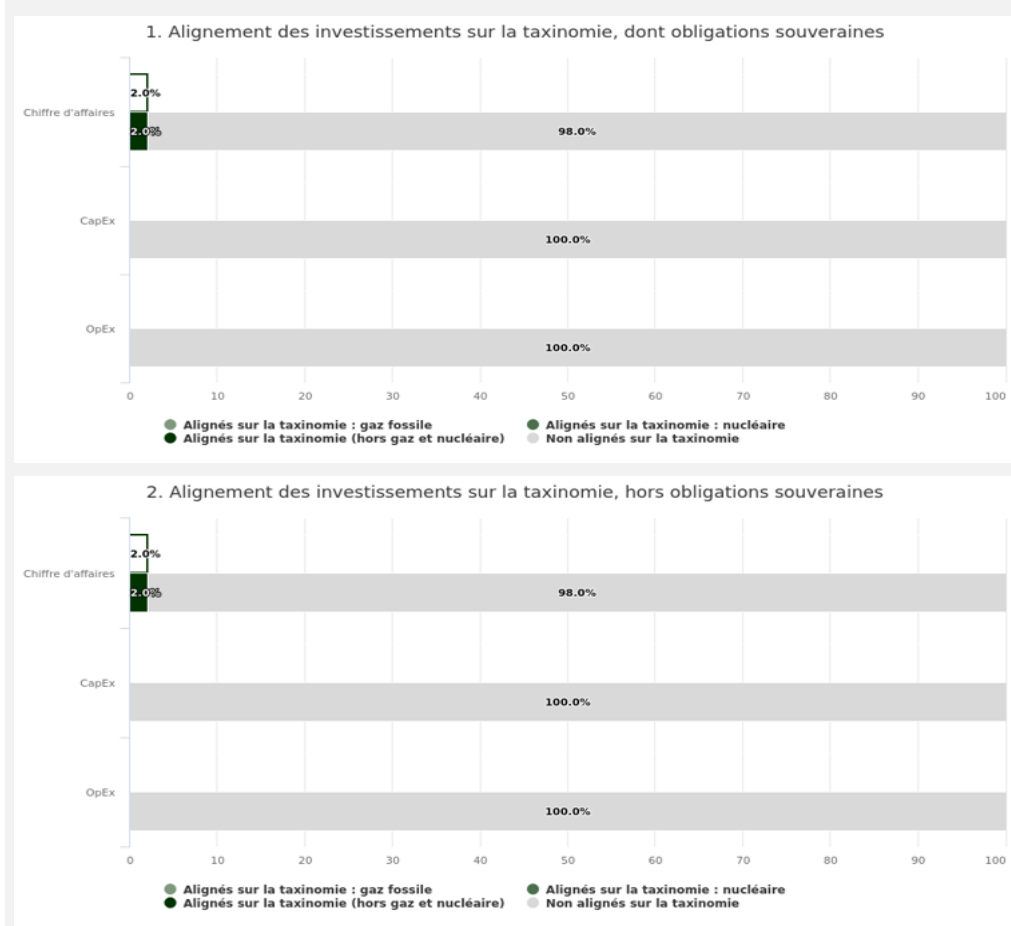
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- ***Est-ce que le produit financier a investi dans les activités liées aux combustibles fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie ?***

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités liées aux secteurs des combustibles fossiles et/ou de l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence**

Non Applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 47,52%

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 56,51%

Elle correspond à l'ensemble des activités réalisant un ou plusieurs objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 0,24%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, les éléments suivants ont été respectés :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;
- 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total.

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 99,76%.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de EthiFinance

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'informations sur la politique d'engagement et de votes, merci de vous référer aux rapports de vote et d'engagement, disponibles sur <https://www.lazardfreresgestion.fr>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.